

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations**  
**du Comité Syndical du Syndicat Mixte**  
**du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération**  
**bisontine**

**Séance du 20 mai 2026**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine convoqué le lundi 11 mai 2026, s'est réuni à 17 h 00 au Conseil Départemental (Salle Joubert), d'abord sous la présidence du doyen de l'assemblée, Monsieur Martial DARDELIN puis sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 29

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 17h30 et levée à 19h30

**Etaient présents :**

**Communauté de communes du Val Marnaysien :** Gérard CREUX, Martial DARDELIN, Marc SAUMONT, Jérôme THEVENOT.

**Grand Besançon Métropole :** Hasni ALEM, Florent BAILLY, Guillaume BAILLY (à partir du rapport n°4), Catherine BARTHELET, Anne BIHR, Nathalie BOUVET, Jimmy BRESILLION (représenté par Eléonore METZGER), Martial DEVAUX, Jean-Philippe DEVEVEY, Marc GIRARDOT, Hervé GROULT, Pierre-Charles HENRY, Eloy JARAMAGO, Jean-Marc JOUFFROY, Valérie MAILLARD, Jean-François MENESTRIER (représenté par Damien LIARD), Jean-Paul MICHAUD, Gérard MONNIEN (représenté par Christian DAVID), Anthony NAPPEZ, Anthony POULIN, Anne-Rachel SCHERTZ, Fabrice TAILLARD, Patrick VERDIER.

**Etaient excusés :**

**Communauté de communes du Val Marnaysien :** Geneviève MAILLET-GUY, Jérôme THEVENOT (à partir du rapport n°6).

**Grand Besançon Métropole :** Laurence MULOT CESARI, Jean-Marc JOUFFROY (à partir du rapport n°6).

**Mandants :** Laurence MULOT CESARI, Geneviève MAILLET-GUY, Guillaume BAILLY (jusqu'à la fin du rapport n° 3), Jean-Marc JOUFFROY (à partir du rapport n°6), Jérôme THEVENOT (à partir du rapport n°6).

**Mandataires :** Jean-Paul MICHAUD, Martial DARDELIN, Anne-Rachel SCHERTZ (jusqu'à la fin du rapport n° 3), Valérie MAILLARD (à partir du rapport n°6), Marc SAUMONT (à partir du rapport n°6).

**Secrétaire de séance :** Eloy JARAMAGO

## Installation des délégués syndicaux

**Rapporteur : M. le doyen d'âge de l'assemblée (Monsieur Martial DARDELIN), Président de séance**

Conformément à la réglementation, lors du renouvellement général, il revient au Président sortant de convoquer les membres de l'organe délibérant, dans la mesure où son mandat expire lors de l'installation des nouveaux Délégués syndicaux.

Ainsi, Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du S MSCoT sortant a adressé une convocation écrite au domicile des nouveaux délégués pour la présente réunion d'installation du Comité syndical.

Conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge.

Avant de procéder à l'installation du nouveau Comité syndical, le Président de séance rappelle la composition du nouveau Comité syndical, composé de 29 membres, en application de l'arrêté préfectoral n° 25-2026-03-13-00006 du 13 mars 2026. La répartition des sièges au sein du Comité syndical est la suivante :

- Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole : 24 sièges
- Communauté de communes du Val Marnaysien : 5 sièges.

Le Président de séance vérifie le quorum et annonce les pouvoirs donnés pour la séance.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance procède à l'appel nominal des 29 délégués syndicaux.

Le Président de séance les déclare installés dans leurs fonctions.

**Conformément aux dispositions législatives, Martial DARDELIN, le doyen d'âge de l'assemblée :**

- ouvre la séance du Comité syndical,
- annonce les membres excusés et les pouvoirs reçus pour la séance, et vérifie le quorum,
- invite le Comité syndical à nommer un secrétaire de séance,

**A l'unanimité, le Comité syndical :**

- nomme Eloy JARAMAGO, secrétaire de séance,
- après l'appel nominal des nouveaux délégués, les déclare installés dans leurs fonctions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Le président



Jean-Paul MICHAUD